Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_012-DE

ville de PAREMPUYRE

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE QUATRE OCTOBRE

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-012

Le quatre octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 26*

Secrétaire de Séance : Nicole FLOIRAC

OBJET : CONVENTION DE DELEGATION PARTIELLE DE COMPETENCE AVEC BORDEAUX METROPOLE POUR L'ORGANISATION DE CIRCUITS DE TRANSPORTS SCOLAIRES

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PIALLEPORT Thierry
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne		X		PONS Annie
BREGILLE Jean-Luc		X		DE FRANCOIS Béatrice
LUTARD Sandrine		X		VINCE Bernard
DELPLANQUE Emmanuel		X		SAUX Brigitte
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
DOS SANTOS Roméo			X	
PIGEAT Stéphane		X		FARTHOUAT Jean-Marc
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_012-DE

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-012 : CONVENTION DE DELEGATION PARTIELLE DE COMPETENCE AVEC BORDEAUX METROPOLE POUR L'ORGANISATION DE CIRCUITS DE TRANSPORTS SCOLAIRES
Rapporteur : Mme Roselyne TURBE

Bordeaux Métropole possède la compétence transports scolaires sur son territoire. A ce titre, elle délègue partiellement cette compétence à la Commune de Parempuyre pour organiser, à titre subsidiaire et sous sa responsabilité, un service régulier routier assurant, à l'intention des élèves, la desserte des écoles élémentaires et maternelles Jean Jaurès et Libération. Cette délégation partielle est formalisée par convention.

Afin de poursuivre l'exploitation de ce service, il y a lieu de passer une convention de délégation de compétence partielle avec Bordeaux Métropole. Les services métropolitains ont établi un projet de convention destiné à régir les rapports entre l'organisateur principal (la Métropole) et l'organisateur secondaire (la commune) dans ce domaine.

La convention précise les missions respectives de Bordeaux Métropole (mission générale et organisation des services) et de la commune (mission générale et délégations en matière d'organisation et de mise en œuvre du transport scolaire), les conditions de financement du service et les assurances.

Cette convention est applicable à compter de l'année scolaire 2021/2022 pour une durée de 5 ans.

Bordeaux Métropole règle au transporteur le montant dû au titre des prestations. En contrepartie, la commune devra verser à Bordeaux Métropole une participation au service fixée à 10% du montant des prestations payées.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment son article L3111-9 et suivants,

Considérant la nécessité d'approuver la convention de délégation partielle de compétence,

Après examen en Commission Vie Scolaire / Jeunesse du 20 septembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme Turbé,

Après en avoir délibéré,

Autorise Mme le Maire à signer avec Bordeaux Métropole la convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation de circuits de transports scolaires, annexée à la présente délibération.

Adopte à **la majorité (25 voix pour, Nicky GUILBAUT absente lors du vote).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 04 octobre 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre